

Animations commerciales de centre-ville - Programme 2002 - Subventions

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : La convention liant la Ville de Besançon au Comité de Pilotage des Animations Commerciales de centre-ville est arrivée à expiration.

Un bilan a été dressé. Il fait ressortir que malgré une certaine lourdeur de fonctionnement, l'ensemble des membres du comité a trouvé qu'une organisation transversale et partagée était porteuse de bénéfices pour le centre-ville.

Désormais, il convient d'organiser pour les années futures, en les simplifiant, tant pour la collectivité que pour les associations, les relations de la Ville de Besançon avec les organisateurs de manifestations commerciales, et de profiter de cette synergie pour intégrer à ce nouveau dispositif les associations Chemin des Sens, RéCiDev, Si Saint-Jean m'Était Comté.

A cette fin, l'ensemble des associations représentatives du monde du commerce et de l'artisanat a été réuni à plusieurs reprises afin d'organiser ce fonctionnement nouveau.

L'ensemble des associations s'est regroupé afin de mutualiser les moyens mis en oeuvre et ainsi rationaliser les coûts de fonctionnement.

C'est ainsi que sous l'égide de la délégation Commerce-Artisanat-Tourisme, les grands axes d'une stratégie ont été tracés.

Après un travail commun et fructueux, une nouvelle appellation, qui devra déboucher sur une entité juridique, «Coeur de ville, métiers et passions» symbolisant cette union naissante, a été choisie et fédérera l'ensemble des animations commerciales se déroulant au centre-ville.

La première opération liée au printemps des musées et pilotée par l'association «Chemin des Sens» verra l'amorce de cette transversalité par l'apport de participants extérieurs à l'association organisatrice.

De même la rencontre des Terroirs Gourmands, avec pour invité d'honneur la Ville de Fribourg (Allemagne), sera organisée conjointement avec l'ouverture du nouveau marché couvert le 5 septembre 2002.

Quant aux marchés de Noël, ils associeront tant la nouvelle place du marché aux festivités de fin d'année, que le quartier de Battant ou le square Saint-Amour, proposant aux visiteurs un parcours de centre-ville.

L'ensemble de ces manifestations sera mis en promotion à travers un partenariat fort avec l'Office de Tourisme.

Plusieurs animations sont prévues pour l'année 2002 :

Intitulé de l'action	Période	Organisateur
Le printemps des musées	6 au 20 avril	Chemin des Sens
Les flâneries bisontines	Avril à décembre, 2 fois par mois	Chemin des Sens
Si Victor Hugo m'Etait Comté	7 au 18 mai	Union des Commerçants
Mystères de Saint-Jean	Juin juillet	Si Saint-Jean m'Etait Comté
Braderie d'été	5 - 6 juillet (sous réserve)	Union des Commerçants Syndicat des Non Sédentaires
Terroirs Gourmands	5 au 8 septembre	Union des Commerçants Syndicat des Non Sédentaires
Inauguration du marché	5 au 8 septembre	Métiers de bouche
La facture instrumentale	Septembre	Chemin des Sens
Halloween Braderie d'automne	23 au 31 octobre 25 et 26 octobre	Union des Commerçants Syndicat des Non Sédentaires
Noël et Magique	30 novembre au 24 décembre	Union des Commerçants
Noël au marché	Décembre	Métiers de bouche Syndicat des Non Sédentaires
Marché solidaire	Décembre	RéCiDev

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir ces actions.

Les budgets de chacune des associations pour réaliser l'ensemble de ces actions se décomposent ainsi :

Associations	Budget total des opérations	Proposition de soutien de la Ville
Chemin des Sens	75 462 €	22 870 €
Union des Commerçants	493 600 €	116 624 €
Si Saint Jean m'Etait Comté	47 735 €	4 573 €
RéCiDev	42 531 €	10 671 €
Total	659 328 €	154 738 €

Les associations n'ayant pas eu le temps matériel d'organiser juridiquement leur regroupement, il est proposé au Conseil Municipal de Besançon d'attribuer à chaque association organisatrice des manifestations une subvention de soutien.

Une seule convention liant l'ensemble des parties sera signée, formalisant ces accords et fixant les obligations de chacun.

Pour l'année 2003, le nouveau groupement devra présenter, pour l'été 2002, son programme d'animation ainsi que le nouveau mode de fonctionnement envisagé.

Parallèlement à ces actions de centre-ville, l'association «Artisanat et Commerce aux Chaprais» développe un programme d'animations innovant et diversifié qui, outre la traditionnelle animation de rentrée (le troc des Chaprais), proposera deux animations nouvelles visant à ouvrir le quartier des Chaprais et à marquer sa différence.

Il s'agit d'une course cycliste qui se déroulera en nocturne le 31 mai 2002 et d'une opération intitulée «l'art aux Chaprais».

Ces animations ont été envisagées en complémentarité des animations commerciales de centre-ville de manière à proposer une synergie d'animations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire de Besançon à :

- verser une subvention de 116 624 € à l'Union des Commerçants, 22 870 € à l'association Chemin des Sens, 4 573 € à l'association Si Saint-Jean m'Etait Comté, 10 671 € à l'association RéCiDev et 6 861 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais,

- solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels et notamment auprès du FISAC pour l'inauguration du marché, et en cas d'accord les inscrire par décisions modificatives au budget de l'exercice courant en recettes sur l'imputation 92.91.74xx.30200 et en dépenses sur l'imputation 92.91.6042.30200, dès réception des notifications attributives,

- signer l'ensemble des documents et conventions à intervenir.

Ces sommes, soit 161 599 € (1 060 019 F) seront à prélever sur le compte 92.91.6574.30200 qui sera abondé par un transfert d'un montant équivalent en provenance de l'imputation 92.91.6042.30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Artisanat - Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.